



### EVALUATION PAR LES ETUDIANTS DES ENSEIGNEMENTS, DES FORMATIONS, DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET DE L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE

#### CADRE GENERAL

##### 1. Préambule

L'Université de Bordeaux fait de l'évaluation des enseignements un élément majeur de sa politique pédagogique.

L'efficacité des dispositifs d'évaluation nécessite une véritable implication de tous les acteurs (étudiants, enseignants, élus, services, VP Formation, Structures de Niveau Intermédiaire (SNI) et Composantes) pour l'ensemble des formations.

Peuvent être inscrits dans cette démarche, non seulement l'évaluation des formations et des enseignements proprement dits (stages, apprentissages, formation continue,...), mais également l'évaluation de l'ensemble des services œuvrant à l'accomplissement de la mission pédagogique de l'Université de Bordeaux.

##### 2. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation par les étudiants a pour finalité essentielle de concourir à l'amélioration continue des actions de formation.

A ce titre, elle a principalement vocation à :

- Se conformer à la réglementation ;
- Aider à la définition de la politique de l'établissement en matière d'offre de formation ;
- Dynamiser le dialogue entre enseignants et étudiants ;
- Participer à l'amélioration des services apportés à l'étudiant en soutien à la formation ;
- Permettre à chaque enseignant de mieux appréhender les conditions d'étude des étudiants et leur perception des enseignements suivis ;
- Accompagner la réflexion des équipes pédagogiques et contribuer à enrichir les interactions en leur sein ;

Participer avec d'autres dispositifs à l'évolution maîtrisée des formations, en identifiant les forces et les faiblesses et/ou les améliorations possibles ;

##### 3. Principes

La démarche d'évaluation par les étudiants s'inscrit dans le cadre réglementaire :

**Niveau L et M** : Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

**Niveau DUT** : Arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, modifié.

Une «Charte de l'évaluation par les étudiants des enseignements, des formations, de l'environnement de travail et de l'organisation pédagogique» approuvée par la CFVU, fixe les

principes déontologiques qui régissent cette démarche. Elle est jointe en annexe de ce document.

Un système d'information (S.I.) dédié est développé, déployé et maintenu par la DSI. Le Pôle Pilotage et Aide à la Stratégie (PAS) est en charge de l'accompagnement technique lié à l'outil informatique (gestion des données et des droits d'accès aux données).

#### **4. Organisation**

Un dispositif à deux niveaux, validé par la CFVU du 22 octobre 2015, est mis en place : centralisé au niveau de l'établissement et décentralisé au niveau des équipes pédagogiques.

Ces deux niveaux d'évaluation sont régis par deux textes cadres diffusés et entretenus par le Pôle Pilotage et Aide à la Stratégie (PAS). Ces textes pourront être révisés et validés annuellement par la CFVU.

**L'évaluation institutionnelle** est destinée à avoir une idée générale de la satisfaction des usagers sur les environnements d'études et les services « satellites » des formations (documentation, numérique, scolarité, relations internationales, bureaux des stages, Espaces Orientation Carrière, services PHASE, Bureaux de la Vie Etudiante...).

Elle joue un rôle de système d'alerte des dysfonctionnements majeurs.

Constituée de questions simples et générales permettant de mesurer la satisfaction globale des usagers sur l'organisation, le soutien à la pédagogie. Elle fournit un ensemble de données cohérentes et agrégables, qui permet à l'établissement de communiquer facilement sur sa stratégie d'évaluation et sur ses résultats macroscopiques. Elle permet l'évaluation de tous les dispositifs transversaux en prenant en compte la notion de Campus.

Systématique et récurrente, à destination de tous les usagers inscrits à une formation, elle fournit des résultats largement communicables à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.

**L'évaluation décentralisée** conduite sous la responsabilité et par les équipes pédagogiques constitue une action pédagogique dans la continuité de l'élaboration et la mise en œuvre de l'offre de formation.

A destination des seuls usagers inscrits dans une formation cible (mention, parcours, UE,...), elle répond à un objectif pédagogique précis. A ce titre, elle n'a pas de caractère récurrent obligatoire mais peut être ciblée sur des moments précis : changements majeurs, dysfonctionnements repérés, expérimentations ... Elle évalue de façon détaillée un ensemble d'indicateurs définis.

La sensibilisation des usagers est favorisée par la proximité avec les enseignants et par l'adéquation des enquêtes avec la réalité de la formation.

Le retour vers la composante/SNI est constitué d'éléments factuels permettant de montrer la réalité du dispositif mis en œuvre et d'élaborer des propositions d'amélioration.

Cette forme d'évaluation bénéficiera d'un solide dispositif d'accompagnement tant sur le fond (aide à la définition des objectifs, à la construction de l'enquête, à l'analyse des résultats et à l'élaboration de pistes d'amélioration) que sur la mise en œuvre (outil de diffusion des enquêtes et de recueil des résultats, outils et méthodes d'analyse des données, ...)